



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 17/06/2024
Reçu en préfecture le 17/06/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240612-B20240611_08_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le onze juin à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le trois juin sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Étaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

Absent avec procuration : Maurice LORENTZ à Michel PAQUET

Étaient excusés : Rachel ZIROVNIK, Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 9

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication

Était excusé : Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population,



8. Objet : Aides Communautaires aux Entreprises – Attribution de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 7 mars 2017 autorisant la signature d'une convention d'autorisation d'interventions économiques entre la région Grand Est et la CCCE,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire du 7 mars 2017 adoptant le règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire (ACE), et ses modifications successives,

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire du 3 mars 2020 autorisant la signature d'un avenant à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE,

Vu l'avenant à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE signé en date du 28 mai 2020,

Vu la décision n° 15 du Bureau communautaire en date du 8 novembre 2022, portant modification du règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire,

En 2017, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a décidé de créer l'Aide Communautaire aux Entreprises dans l'objectif de soutenir les entreprises dans leurs programmes d'investissements : création, installation, transmission des petites et moyennes entreprises. Cette aide prend le relais de l'aide antérieurement versée par le Département de la Moselle, dans le cadre de l'A.M.I.C.A.P.E. (Aide Mosellane à l'Investissement des Commerçants, Artisans et Petites Entreprises),

Considérant que cette action s'inscrit dans la continuité des opérations déjà menées par la CCCE, comme celle favorisant l'implantation des entreprises sur les zones d'activités, Quatre dossiers ont été soumis au comité de pilotage ACE du 30 mai 2024 puis présentés pour avis aux membres de la Commission « Développement économique » en date du 6 juin 2024.

Ci-dessous, la liste des bénéficiaires indiquant le montant respectif de l'aide :

N° dossier	Entreprise	Objet de la demande	Montant total HT des investissements	Montant total HT éligible	Commune	Montant HT	Taux ACE
02/2024	SARL ITALIA	Aménagement des sanitaires, mise en conformité PMR, bloc de lavage, acquisition véhicule utilitaire	20 888,67 €	20 888,67 €	Hettange-Grande	2 088,57 €	10,00%
04/2024	Anthony CRESTI	FIAT SCUDO Cabine Approfondie neuf	30 950,00 €	30 950,00 €	Volmerange Les Mines	6 190,00 €	20,00%
07/2024	Olivier SANDT	Acquisition remorque forestière	28 500,00 €	28 500,00 €	Escherange	4 275,00 €	15,00%
01/2024	BL'S AUTO 57	Frais d'entrée franchise, aménagement locaux, et bureautique	55 539,47 €	14 379,50 €	Hettange-Grande	2 875,90 €	20,00%
						15 429,47 €	

Les 4 dossiers présentés représentent une somme de 15 429,47 €.

Considérant cet exposé,

Après avis favorables du comité de pilotage d'attribution des aides communautaires aux entreprises en date du 30 mai 2024 et de la Commission « Développement économique » en date du 6 juin 2024,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer aux demandeurs les subventions telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus,

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 12 juin 2024

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240612-B20240611_08_SI-DE

